FINANCES - BUDGET

- Refinancer les pouvoirs locaux via les pouvoirs régionaux, notamment à travers le Fonds des communes et le Fonds régional pour les investissements communaux,
- Garantir les moyens alloués à la politique communale et à l'action sociale, tout en maintenant et respectant l'offre, la qualité des services offerts à la population ainsi qu'à la mise en place de nouveaux projets,
- Garantir financièrement le budget du CPAS, en vue de faire face à certains effets complexes de mesures prises aux autres niveaux de la commune et qui auront un impact direct au niveau local.